

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de € 285 000 000

Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS 454 084 211 R.C.S. PARIS

## RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS

#### **31 DECEMBRE 2014**

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-l-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 31 décembre 2014.

#### I - Prêts garantis

# 1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	28 975 <b>M</b> €
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
S. Control of the con	28 975 M€

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs	OME
individuels	0 M€
-particuliers	28 975 M€
-autres	0 M€
	28 975 M€

Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	6 649 <b>M</b> €
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par une société de financement	22 326 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 <b>M</b> €
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0.0 <b>M</b> €
	28 975 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie au 31 décembre 2014. Le montant des provisions affectées est donc nul.

# 2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

usage unavitation	
quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	4 850 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	1 798 M€
	6 649 M€

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	17 443 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	4 884 M€
	22 326 M€

# 3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M€	1
1994	0 <b>M</b> €	2
1995	0 <b>M</b> €	35
1996	3 M€	246
1997	9 <b>M</b> €	768
1998	20 <b>M</b> €	1 194
1999	41 M€	1 812
2000	46 <b>M</b> €	1 793
2001	80 <b>M</b> €	2 457
2002	113 <b>M</b> €	2 877
2003	383 M€	7 851
2004	669 <b>M</b> €	10 084
2005	892 <b>M</b> €	12 348
2006	916 <b>M</b> €	11 003
2007	742 <b>M</b> €	8 354
2008	526 <b>M</b> €	6 251
2009	401 <b>M</b> €	5 025
2010	603 <b>M</b> €	5 240
2011	502 <b>M</b> €	4 447
2012	311 M€	2 273
2013	259 M€	1 681
2014	132 <b>M</b> €	808
	6 649 M€	86 550

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1994	0 M€	0
1995	0 <b>M</b> €	0
1996	0 <b>M</b> €	15
1997	0 M€	29
1998	1 M€	64
1999	2 M€	88
2000	7 M€	250
2001	23 M€	774
2002	48 M€	1 349
2003	337 <b>M</b> €	8 843
2004	589 <b>M</b> €	11 794
2005	1 002 <b>M</b> €	17 746
2006	1 195 <b>M</b> €	19 106
2007	1 137 <b>M</b> €	14 854
2008	1 076 <b>M</b> €	14 009
2009	2 154 <b>M</b> €	24 922
2010	4 814 M€	45 561
2011	3 028 <b>M</b> €	32 145
2012	1 955 <b>M</b> €	18 973
2013	3 561 M€	31 426
2014	1 394 M€	11 526
	22 326 M€	253 474

# 4) Répartition selon la durée résiduelle :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	3 M€	878
1	31 M€	3 658
2	64 M€	3 973
3	107 <b>M</b> €	4 330
4	154 <b>M</b> €	4 785
5	199 <b>M</b> €	4 801
6	258 <b>M</b> €	4 951
7	268 <b>M</b> €	4 702
8	313 M€	4 764
9	356 M€	4 917
10	400 M€	4 723
11	514 M€	5 570
12	578 M€	6 028
13	487 <b>M</b> €	4 929
14	516 <b>M</b> €	4 907
15	450 <b>M</b> €	4 268
16	377 M€	3 371
17	294 <b>M</b> €	2 369
18	292 <b>M</b> €	2 062
19	264 <b>M</b> €	1 817
20	230 <b>M</b> €	1 498
21	178 <b>M</b> €	1 190
22	118 <b>M</b> €	773
23	74 M€	463
24	58 <b>M</b> €	385
25	28 <b>M</b> €	189
26	21 <b>M</b> €	131
27	10 <b>M</b> €	85
28	5 M€	27
29	1 M€	6
30	0 M€	0
	6 649 <b>M</b> €	86 550

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	8 M€	2 528
1	76 <b>M</b> €	8 450
2	163 <b>M</b> €	9 295
3	273 <b>M</b> €	10 065
4	419 <b>M</b> €	12 004
5	637 M€	14 219
6	936 <b>M</b> €	16 789
7	974 <b>M</b> €	15 459
8	1 147 <b>M</b> €	15 686
9	1 212 <b>M</b> €	15 042
10	1 296 <b>M</b> €	14 162
11	1 474 M€	14 818
12	1 354 M€	13 141
13	1 612 <b>M</b> €	13 772
14	1 928 <b>M</b> €	15 219
15	1 450 <b>M</b> €	10 980
16	1 364 M€	10 275
17	1 290 <b>M</b> €	9 553
18	1 228 <b>M</b> €	8 423
19	780 M€	5 382
20	918 <b>M</b> €	6 227
21	1 039 <b>M</b> €	6 678
22	451 M€	3 148
23	136 <b>M</b> €	948
24	115 <b>M</b> €	800
25	39 M€	299
26	5 <b>M</b> €	56
27	3 M€	50
28	0 <b>M</b> €	2
29	0 M€	4
30	0 <b>M</b> €	0
	22 326 M€	253 474

#### 5) Répartition selon la localisation des bien apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

# 6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L.233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est de A+ par Standard & Poor's et Aa3 pour Moody's et AA par DBRS, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R.513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre hypothécaires dans le portefeuille apporté en garantie.

# II - Exposition sur des personnes publiques

Au 31 décembre 2014, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'expositions sur personnes publiques au sens de l'article L.513-4 du Code monétaire et financier.

### III - Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organisme de titrisation et entités similaires au 31 décembre 2014.

# IV - Valeurs de remplacement

Au 31 décembre 2014, valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

Cash: 9 702 946,47 euros

 Dépôts à terme à 28 jours provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 325 000 000 euros. Ces placements auprès de BNP Paribas S.A, sont renouvelés tous les trois mois. Voici leur répartition par durée résiduelle :

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
21-janv15	21	275 000 000
16-janv15	16	50 000 000

325 000 000

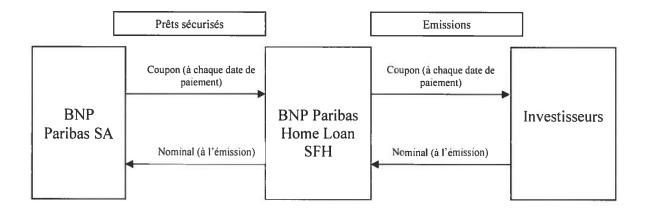
 Dépôt à terme à 28 jours du montant crédité sur le « Cash Collateral Account » constitué suite à l'activation du « Pre-Maturity Test » : 1 620 000 000 euros. La durée résiduelle du dépôt à terme est de 7 jours.

#### V - Remboursements anticipés

Au cours du quatrième 2014, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 5,53 % (taux annualisé).

## VI - Risque de taux

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas S.A à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.



En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à BNP Paribas Home Loan SFH, qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Ce risque de taux doit donc être couvert par des swaps de taux et de devises.

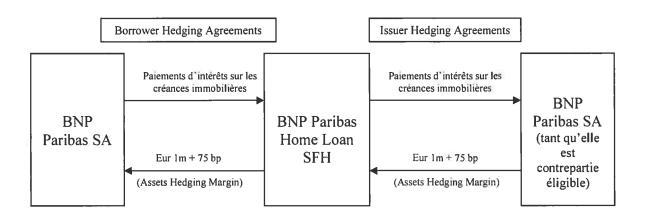
Suite à l'abaissement de la notation de BNP Paribas par Fitch Ratings le 15 décembre 2011, BNP Paribas Home Loan SFH a mis en place la stratégie de couverture telle qu'imposée par la documentation du programme d'émission qui prévoit des swaps de taux et des swaps de devises de manière à limiter le risque subi par la structure :

- L'ensemble du portefeuille de créances immobilières (à taux fixe ou à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « covered bonds », qui sont le plus souvent à taux fixe, sont swappées contre Euribor 1 mois.

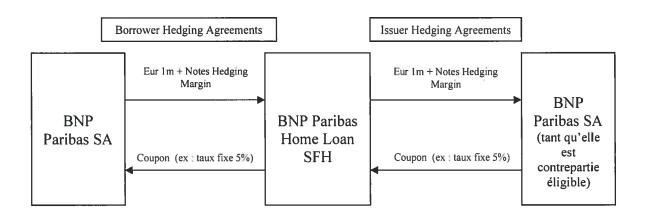
La contrepartie des swaps est actuellement BNP Paribas qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposé par la documentation du programme d'émission : A1 (court terme) / A (long terme) par Standard & Poor's et F1 (court terme) / A (long terme). En cas d'abaissement de la notation de BNP Paribas en dessous de ces niveaux il faudra qu'elle soit remplacée par une contrepartie de swap éligible. Dans certains cas, notamment si le downgrade est très important, BNP Paribas devra être remplacée par une contrepartie éligible.

Des swaps miroirs, dit « back to back swaps » des premiers swaps, ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas afin de neutraliser la position de taux créé par la présence des prêts miroirs selon les schémas ci-dessous.

# Swap d'actif



#### Swaps de passif (émissions)



En cas de défaut de BNP Paribas les créances immobilières à l'actif seront transférées à la SFH et les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions et les actifs transférés conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les « fixings », mais ce risque est limité car il s'étend sur une période de moins d'un mois grâce à notre choix d'indexer les actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.

Aujourd'hui, avec la mise en place de la stratégie de couverture, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins de trois mois.

Au 31 décembre 2014, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 259 000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% et représente environ 0,08% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

# VII - Couverture des besoins de trésorerie à 180 jours

Au 31 décembre 2014, les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture de ceux-ci sont estimées comme suit :

Flux des placements à 28 jours  Flux prévisionnel de l'actif (A)	1 945 034 292,22 3 992 588 647,77
Flux provenant des créances apportées en garantie	2 047 554 355,54

Remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat	- 2 596 041 452,09
Paiements d'intérêts des emprunts subordonnés	- 183 600,27
Flux prévisionnel du passif (B)	- 2 596 225 052,36

	Besoins nets de liquidité à 180 jours (A+B)	1 396 363 595,41
--	---	------------------

- En référence à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de BNP Paribas Home Loan SFH, mais de ceux résultant des actifs reçus à titre de garantie, en nantissement. Les paiements de principal et d'intérêts des créances apportées en garantie représentent un montant total de 2 047 554 355,54 euros.
- Les intérêts et principal à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres et du Cash Collateral Account représentent un montant total de 1 945 034 292,22 euros.
- Le besoin de liquidité dû aux remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat, des emprunts subordonnés s'élève à -2 596 225 052,36 euros.
- Les besoins nets de liquidité à 180 jours de BNP Paribas Home Loan SFH s'élèvent à 1 396 363 595,41 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 4 février 2015,

Mme. Véronique FLOXOLI

Directrice Générale de BNP Paribas Home Loan SFH

